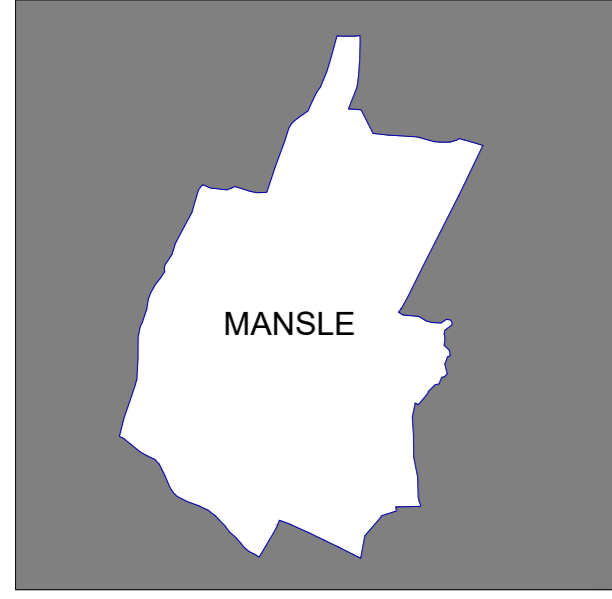


COMMUNE DE MANSLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1 - PLAN DE ZONAGE  
Planche Nord  
Echelle : 1/2500



|   |   |  |
|---|---|--|
| PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal le : 25 Juillet 2007      | PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 11/02/2008 au 11/03/2008                            | P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal le : 24 Juillet 2008 |
| 1ère MODIFICATION soumise à ENQUÊTE PUBLIQUE du 06/10/2014 au 05/11/2014                | 1ère MODIFICATION APPROUVÉE par délibération du Conseil Municipal le : 26 Mai 2015                |  |
| 1ère MODIFICATION SIMPLIFIÉE mise à disposition du public : du 06/10/2014 au 05/11/2014 | 1ère MODIFICATION SIMPLIFIÉE APPROUVÉE par délibération du Conseil Municipal le : 19 Janvier 2015 |  |
| 2ème MODIFICATION soumise à ENQUÊTE PUBLIQUE du 21/09/2015 au 20/10/2015                | 2ème MODIFICATION APPROUVÉE par délibération du Conseil Municipal le : 23 Novembre 2015           |  |
| 2ème MODIFICATION SIMPLIFIÉE mise à disposition du public : du 24/09/2015 au 23/10/2015 | 2ème MODIFICATION SIMPLIFIÉE APPROUVÉE par délibération du Conseil Municipal le : 27 Octobre 2015 |  |

Architectes D.P.L.G. 38, quai de Bacalan 33300 BORDEAUX  
Urbanistes D.E.S.S. Tél. : 05 56 29 10 70 Fax : 05 56 43 22 81 E-mail :  
Paysagistes D.P.L.G. contact@agencemetaphore.fr

LEGENDE

ZONAGE  
UA Zone  
Ne Secteur de zone

ZONES URBAINES : Zone "U"  
ZONES A URBANISER : Zone "AU"  
ZONES NATURELLES : Zone "N"  
ZONES AGRICOLES : Zone "A"

Eléments de paysage à protéger, mettre en valeur, au titre de l'article L. 123-1-7° du Code de l'Urbanisme

- Bois, haie
- Arbre isolé
- Mur, muret, Porche
- Bâtiment
- Secteur dans lequel la démolition des immeubles est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir au titre de l'article R123-11
- Point de vue remarquable à protéger

AUTRES INDICATIONS :

- Emplacement réservé
- Cheminement piétonnier à créer, ou à conserver dans son emprise existante au titre de l'article L. 123-1-6° du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Plantations à réaliser
- Point de passage obligé
- Zone potentiellement soumise à risque ou s'appliquent les dispositions prévues par le P.P.R.I. qui figure en annexe
- Constructions nouvelles ne figurant pas au cadastre
- Application de l'article L. 111-1-4° du Code de l'Urbanisme
- Distance de recul des constructions vis à vis de la limite séparative
- Secteur où les nécessités de la protection contre les risques technologiques, (canalisation de gaz) justifient que se soient interdites les constructions à installation de toute nature, au titre de l'article R 123-11-b du Code de l'Urbanisme.

| N° | Désignation des opérations  | Collectivité ou Services Publics bénéficiaires |
|----|---|--|
| 1  | Extension du cimetière  | Commune  |
| 2  | Extension du pôle d'équipements publics à vocation sportive (salle et terrain)  | Commune  |
| 3  | Aménagement du carrefour Avenue Paul Marat / Avenue des Petites Chenevières   | Commune  |
| 4  | Réaménagement du parking de la Médiathèque  | Commune  |
| 5  | Supprimé  |  |
| 6  | Création d'une réserve incendie à Goué donnant sur la RD 61   | Commune  |
| 7  | Supprimé  |  |
| 8  | Création d'une voie de desserte de la zone 1 AU de la Planche depuis le boulevard des Tilleuls                          | Commune  |
| 9  | Aménagement d'un cheminement piétonnier le long du ruisseau de la Doux entre la Charente et le pôle d'équipement public | Commune  |
| 10 | Création d'une nouvelle cantine scolaire pour le groupe scolaire Jean de La Fontaine, rue Chaumette                     | Commune  |
| 11 | Aménagement d'une voie de bouclage Avenue Paul Marat / RD 69  | Commune  |
| 12 | Aménagement d'un giratoire  | Conseil Général                                |
| 13 | Elargissement à 10 m de la rue des Seigelas   | Commune  |
| 14 | Création d'une voie d'accès au Jardin du Fuchsia  | Commune  |
| 15 | Extension du Jardin du Fuchsia  | Commune  |
| 16 | Création d'une liaison piétonne entre l'avenue des Moussigères et la rue des Seigelas                                   | Commune  |
| 17 | Elargissement à 12 m du chemin rural de la Ratte  | Commune  |
| 18 | Aménagement destiné à réduire l'accès aux engins motorisés à la prairie de Goué   | Commune  |
| 19 | Aménagement de la voie d'accès au Plantier du Roc Est   | Commune  |
| 20 | Elargissement de la RD 69 au niveau du Plantier du Roc Est  | Conseil Général                                |
| 21 | Création d'un parking pour le groupe scolaire Jean de La Fontaine   | Commune  |
| 22 | Supprimé  |  |
| 23 | Supprimé  |  |
| 24 | Création d'un espace public à aménager en espace de détente (espace vert, banc, terrain de pétanque...)                 | Commune  |

METAPHORE - Légende Emplacements Réservés - PLU Commune de MANSLE

UX